

Henry Laurens et Mireille Delmas-Marty (dir.),
Terrorismes

CNRS éditions, coll. « Histoire et Droit », 2010, 342 pages

Jean-François Dominé



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/rha/7233>

ISBN : 978-2-8218-1122-5

ISSN : 1965-0779

Éditeur

Service historique de la Défense

Édition imprimée

Date de publication : 15 juin 2011

ISSN : 0035-3299

Référence électronique

Jean-François Dominé, « Henry Laurens et Mireille Delmas-Marty (dir.), *Terrorismes* », *Revue historique des armées* [En ligne], 263 | 2011, mis en ligne le 10 mai 2011, consulté le 01 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/rha/7233>

Ce document a été généré automatiquement le 1 mai 2019.

© Revue historique des armées

Henry Laurens et Mireille Delmas-Marty (dir.), *Terrorismes*

CNRS éditions, coll. « Histoire et Droit », 2010, 342 pages

Jean-François Dominé

- 1 L'ouvrage comprend deux parties, l'une historique, l'autre juridique. Henry Laurens (professeur au Collège de France, spécialiste du monde arabe) analyse le terrorisme comme « *personnage historique* » à travers ses avatars, de l'Antiquité à nos jours. Hamit Bozarslan (directeur d'études à l'EHESS, spécialiste de l'Islam et du monde musulman) examine le « *comitadjilik* » qui est « *tout à la fois mode d'action violent, syntaxe politique et union mystique* » et qui « *marqua l'espace ottoman* » au tournant du XX^e siècle. Barbara Lambauer (spécialiste de la période de l'occupation allemande) s'intéresse à la manière dont le III^e Reich lutta contre le terrorisme, c'est-à-dire les mouvements de résistance au régime nazi qui se développèrent dans les pays envahis par les armées allemandes. Mireille Delmas-Marty (professeur au Collège de France, spécialiste du droit pénal international) élabore une typologie juridique du terrorisme. Or, celui-ci passe de l'interne à l'international puis au global. Cette évolution entraîne une réplique contradictoire des États entre « *durcissement des particularismes nationaux, recherche d'une communauté mondiale de valeurs* ». Cette dernière doit se constituer, non sans tâtonnements, entre le droit européen (« Les conceptions de l'Union européenne en matière de terrorisme » par Stefano Manacorda, professeur de droit pénal à l'université de Naples et spécialiste de droit pénal européen), le droit international des droits de l'homme (« *Terrorisme et droit international des droits de l'homme* » par Emmanuel Decaux, professeur à Paris II Panthéon-Assas et spécialiste du droit humanitaire) et le droit constitutionnel comparé (« *Pondération judiciaire en temps de stress : une perspective constitutionnelle comparative* » par Michel Rosenfeld, professeur à *Benjamin N. Cardozo School of Law* de New-York et spécialiste de droit constitutionnel comparé). Or, les 27 membres de l'Union européenne sont loin de partager la même conception du terrorisme ; c'est encore plus vrai pour les 47 membres du Conseil de l'Europe et, *a fortiori*, des quelque 192 États de la planète. Le grand mérite de *Terrorismes* est de faire le point sur

une réalité mouvante grâce aux contributions extrêmement pointues d'éminents spécialistes.